



Déclaration de projet soumise à Evaluation Environnementale emportant mise en compatibilité du PLU

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION "ZONE DE BIODIVERSITE"

MAITRE
D'OUVRAGE :
Commune de
BOUJAN-SUR-
LIBRON

BOUJAN-SUR-
LIBRON
LE :

SIGNATURE :

Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérifié	Ind
Déc. 2023	CREATION	LR	JA	a
Février 2025	DATE APPROBATION : 11/02/2025	CB	JA	b

4





ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE –

Département de l'Hérault – Commune de Boujan-sur-Libron

**Déclaration de projet emportant mise en
compatibilité du PLU**

OAP « Zone de biodiversité »

Version	Date	Objet	Rédaction	Validation
1	Juin 2024	Création	VL	AF



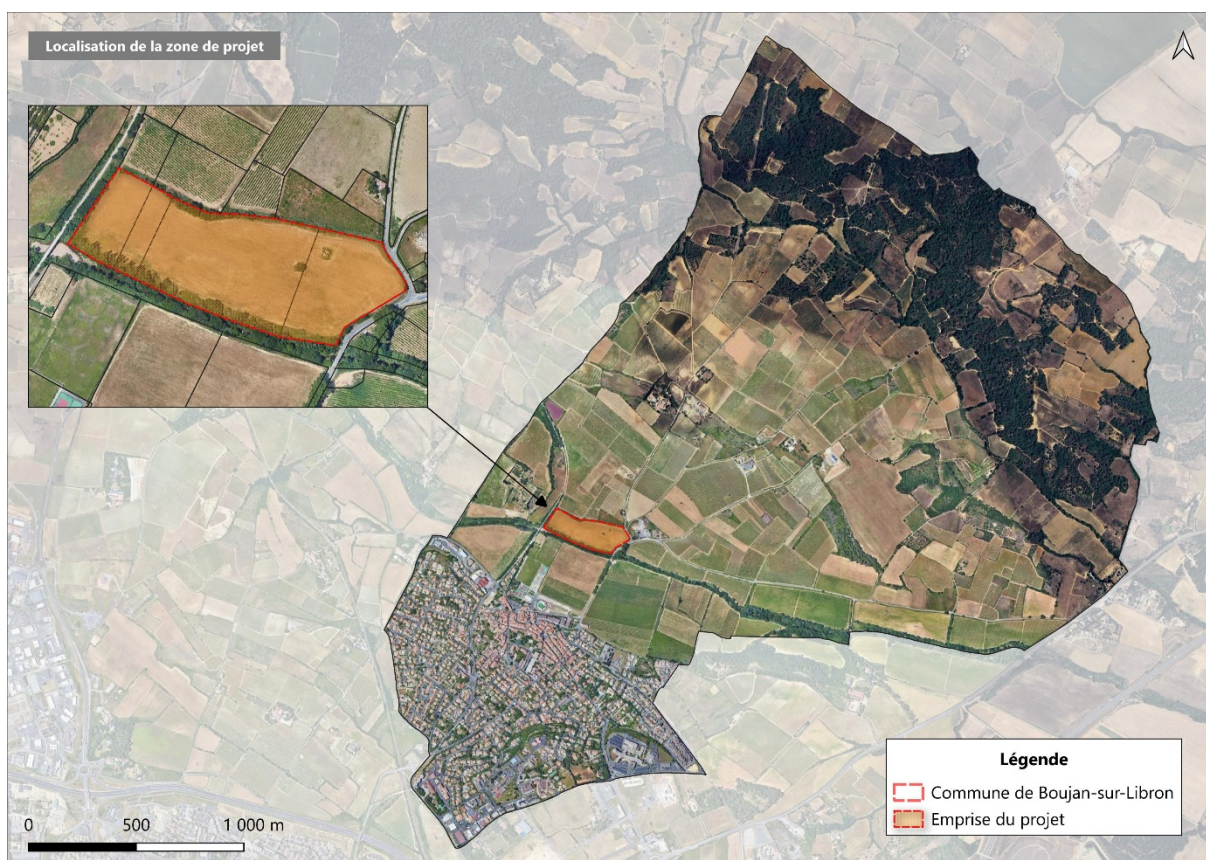
TABLE DES MATIERES

1.	OAP « ZONE DE BIODIVERSITE ».....	1
1.1.	Localisation du secteur et périmètre de l'OAP.....	1
1.2.	Objectifs attendus	2
1.3.	Les principes d'aménagement.....	3
1.3.1.	Schéma de l'OAP.....	6

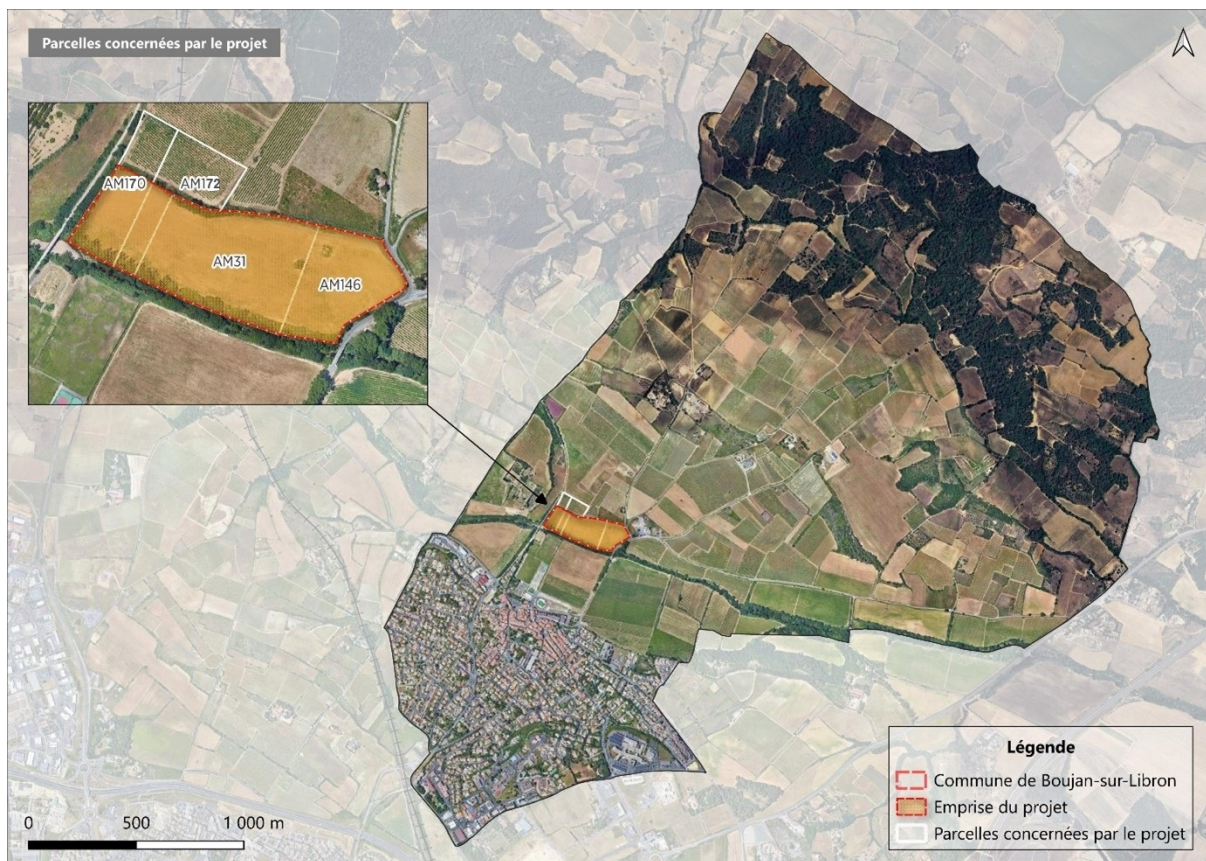
1. OAP « ZONE DE BIODIVERSITE »

1.1. Localisation du secteur et périmètre de l'OAP

- **Superficie totale** : 4,25 hectares
- **Secteur localisé à proximité** :
 - De la route départementale RD15E2 ;
 - De la voie verte - Chemin de l'Ancienne Gare
 - D'une voie communale.
- **Situé à proximité de la station d'épuration, du cours d'eau du Libron et des équipements sportifs, culturels et de loisirs communaux.**
- **Occupation du sol actuelle** : Selon les données relatives à l'occupation du sol du SCoT du Biterrois de 2021, l'emprise du projet comprend la présence de ripisylves bordant le cours d'eau du Libron, de maraîchage, serres, autres cultures annuelles, intercultures et jachères. Effectivement, depuis une quinzaine d'années, les parcelles concernées par le projet, outre la ripisylve du Libron, sont cultivées en blé.



L'illustration suivante présente les parcelles concernées par le projet de zone de biodiversité :



1.2. Objectifs attendus

- Traduire les mesures de réduction retenues dans le cadre de l'évaluation environnementale réalisée au titre de la procédure d'adaptation du PLU ;
- Créer une zone de biodiversité propice à la faune et la flore locales ;
- Garantir une insertion paysagère optimale lors de l'aménagement de la zone.

1.3. Les principes d'aménagement

La desserte du secteur

La desserte du secteur sera assurée depuis la **RD15E2**. Le secteur d'études se situe également à proximité de la **voie verte** que constitue le **Chemin de l'Ancienne Gare** et d'une **voie communale**.

La transformation du bâti existant et le démantèlement des gîtes à reptiles

Le secteur d'études comprend la présence de **deux bâtis dans un état dégradé**. En application des mesures de réduction des impacts potentiels du projet de création d'une zone de biodiversité, l'objectif sera **d'assurer leur transformation, par exemple par un amoncellement des pierres issues de la démolition pour constituer une zone refuge**.

Toutefois, celle-ci peut entraîner la destruction d'individus malgré le respect du calendrier pour les travaux. **Un écologue (chiroptérologue) accompagnera ainsi cette transformation** avant et pendant les travaux.

Ces deux bâtis constituent également des **gîtes favorables aux reptiles**. Il s'agira ainsi d'assurer, **en présence d'un écologue**, leur **démantèlement le plus délicatement possible**, puis d'évacuer les gîtes à reptiles, afin de **limiter le risque de destruction d'individus**.

La réutilisation des eaux usées traitées pour l'alimentation des bassins

Des **bassins interconnectés** devront être créés. Ces derniers devront être de conception différente permettant de varier les espèces, ainsi que les aspects paysagers. Ils représenteront des points d'eau particulièrement favorables à l'accueil de la faune et de la flore locales. Plantes immergées, ilots sauvages, roselières, etc. , autant d'éléments qui devront permettre d'en assurer le refuge et le développement.

Les bassins devront être **alimentés par la station d'épuration** grâce à la **réutilisation des eaux usées traitées**, puis **déversées dans le cours d'eau du Libron**.

Ces eaux, initialement déversées directement dans le Libron, bénéficieront d'une amélioration de leur qualité via leur transit au sein des bassins. La configuration des bassins, ainsi que les systèmes intégrés, permettront d'œuvrer en ce sens.

A noter que **la baignade devra être strictement interdite**.



La lutte contre le risque incendie

Une aire de puisage devra être **accessible par les engins de secours incendie** afin de pouvoir puiser l'eau qui compose les bassins. Ces derniers constitueront un point d'eau brute particulièrement utiles à la **défense contre le risque incendie**, notamment dans un contexte de sécheresse qui ne cesse de s'accroître. Une signalétique devra être mise en place au sein de l'aire de puisage projetée, à destination des services de secours incendie, afin de pouvoir renseigner pour ces derniers, un espace d'aspiration.

La sensibilisation de usagers à la faune et à la flore locales

Des **cheminements piétons** devront être **organisés en périphérie des bassins**, permettant détente et promenade.

En application des mesures de réduction des impacts potentiels du projet de création d'une zone de biodiversité, ces derniers devront être **agrémentés de panneaux**, présentant aux usagers, le site, mais aussi informant des enjeux écologiques en présence et assurant enfin une présentation des gîtes pour la faune, des espaces ouverts ou encore de la ripisylve.

Il devra également être prévu la mise en place d'un ou plusieurs **observatoires de la faune** en bordure des bassins. Ceux-ci devront être accompagnés de **panneaux de sensibilisation** illustrant les espaces observables sur le site.

Le traitement paysager du secteur

La future zone de biodiversité représentera un espace de nature et de détente qui devra se caractériser par **l'utilisation de matériaux qualitatifs** à dominante naturelle et par des **plantations de végétaux adaptés**.

C'est pourquoi, l'aménagement de la zone de biodiversité devra être réalisée en **collaboration avec des experts** à travers une consultation avec des botanistes et écologues qui assureront une expertise pour **garantir un écosystème stable et diversifié**.

Le bon choix des végétaux permettra d'assurer la pérennité de la zone à travers un équilibre entre les espèces et de prévenir la prolifération d'une espèce au détriment des autres.

Le **traitement paysager** de la zone sera complétée par les différentes **prescriptions relatives à la préservation et le développement de la biodiversité** exposées ci-dessous.

La préservation et le développement de la biodiversité

L'aménagement du secteur permettra de **créer de nombreux espaces végétalisés**. Ces espaces offriront rapidement une végétation herbacée de friche favorable à la biodiversité, notamment aux insectes patrimoniaux et aux reptiles. Ces habitats sont aussi particulièrement recherchés pour l'alimentation de l'avifaune et des mammifères.

En application des mesures de réduction des impacts potentiels du projet de création d'une zone de biodiversité, afin que ces friches soient les plus favorables à la biodiversité, il conviendra **d'adapter l'entretien y prenant place**.

Il s'agira également de favoriser localement la présence et la reproduction de certaines espèces faunistiques (les mammifères, dont chiroptères et les reptiles) à travers la **mise à disposition de gîtes**.

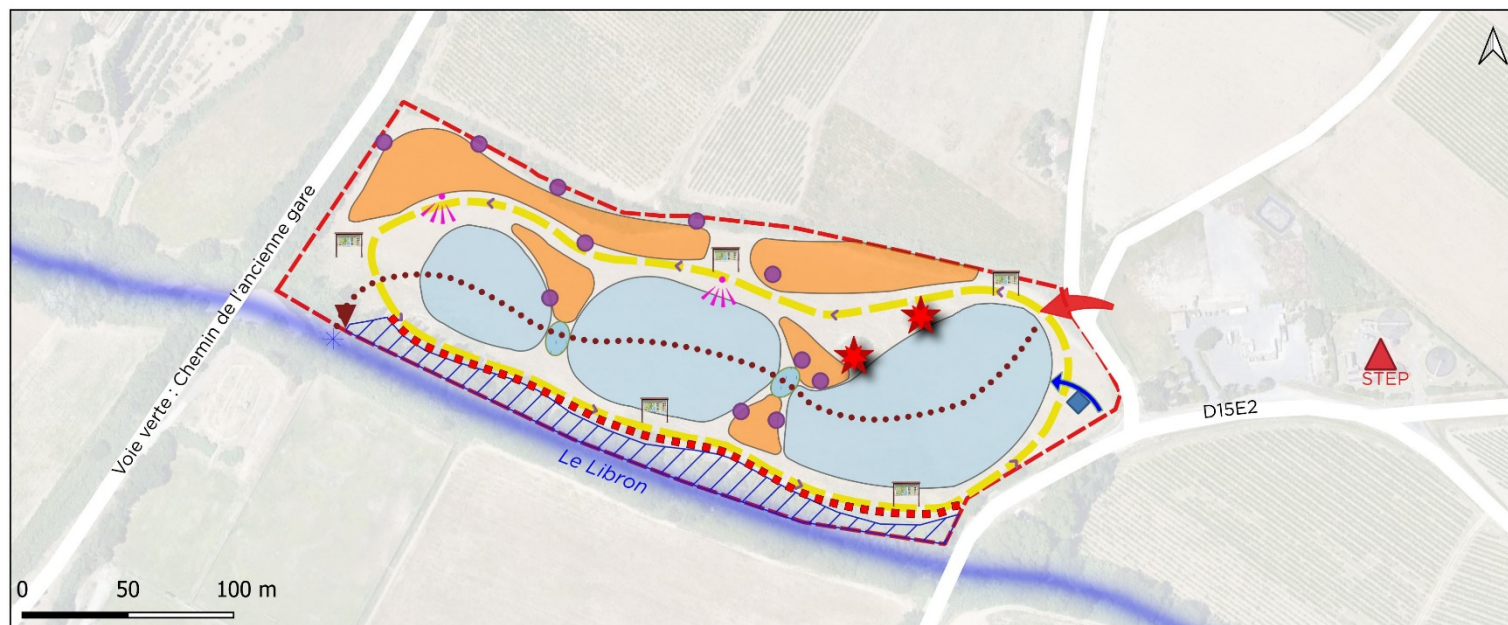
Les abords des bassins seront convoités pour la reproduction de nombreuses espèces faunistiques et notamment certains oiseaux. Toutefois, la présence de cheminements piétons engendrera un dérangement non négligeable pour la faune. De plus, la ripisylve du Libron abrite de forts enjeux écologiques. Afin de préserver ces enjeux et de limiter le dérangement, une **barrière en bois** devra être disposée le **long du cheminement bordant cette ripisylve**.

Les abords du cours d'eau du Libron devront également être préservés à travers une **absence d'intervention, hormis pour l'entretien des exutoires liés aux bassins**.

L'objectif sera de dissuader les personnes de fréquenter cette zone.

Afin d'éviter la fragmentation des corridors écologiques causée par les flux de circulation autour du projet, qui risquent d'entraîner une perte de biodiversité, et de permettre la création de futurs corridors écologiques, il pourra être menée une réflexion tendant à la réalisation de mesures en ce sens (ex : mise en place d'une haie le long de la RD15E2 pour guider les chiroptères en hauteur, réalisation de buses hydrauliques et de passages à faune pour les autres espèces, afin de les conduire à traverser le Libron, etc.).

1.3.1. Schéma de l'OAP



LEGENDE

- | | |
|--|--|
| Emprise du projet | Connexion entre les bassins projetés |
| Bassins à créer | Exutoire principal projeté |
| Mise en place de friches écologiques | Transformation du bâti accompagnée par un Chiroptérologue |
| Abords du cours d'eau à préserver | Gîtes à reptiles à démanteler |
| Cheminements piétons à créer agrémentés de panneaux explicatifs et de sensibilisation sur la faune et la flore locales | Mise en place d'un ou plusieurs observatoires de la faune |
| Sens de circulation des cheminements piétons à créer | Mise à disposition de gîtes pour les mammifères (dont chiroptères) et les reptiles |
| Barrière en bois à installer pour la préservation du cours d'eau et des milieux rivulaires | Lieu de puisage à destination des services de secours incendie |
| Accès projeté à la zone | Station d'épuration existante |
| Arrivée de l'eau de la STEP | |
| Sens d'écoulement de l'eau projeté | |
| Cours d'eau | |